

CRITERES D'ATTRIBUTION

Cette aide est destinée à soutenir les salariés et leurs ayants droit, victimes de violences conjugales (physiques, sexuelles, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le ou la partenaire de Pacs ou d'union libre.

Grâce aux soutiens d'Apicil Prévoyance et des partenaires sociaux de la branche professionnelle Architecture, vous pouvez bénéficier d'**une aide financière forfaitaire** d'un montant de 1000€ majoré de 25% par enfant à charge afin de régler des nuitées d'hôtel ou la caution du logement ou le premier loyer.

Cette aide sociale s'adresse à tous les salariés ou leurs ayants-droits, adhérents du régime santé recommandé de la CCN Architecture, elle est accordée sous conditions d'éligibilité et de ressources dans la mesure où :

- **Vous êtes salarié(e) ou ayant droit, adhérent(e) au régime santé recommandé de la CCN Architecture.**
- **Vous êtes victime de violences conjugales, vous devez tout d'abord apporter la preuve que vous avez subi des violences de la part de votre conjoint, votre concubin (e) ou votre partenaire de Pacs. Vous pouvez apporter cette preuve par l'un des documents suivants :**
 - **Dépôt de plainte, ou signalement au procureur de la République, ou ordonnance de protection (datant de moins d'un an)**
- **Vous disposez d'un revenu fiscal de référence annuel inférieur à 25 500 € par part fiscale.**

L'évaluation de la situation individuelle s'appuie sur les ressources fiscales du foyer définies par le Revenu Fiscal de Référence figurant sur l'avis d'impôt divisé par le nombre de parts fiscales du foyer.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Afin de vous verser cette aide, merci de nous renvoyer ce formulaire complété accompagné des justificatifs suivants :

- ✦ La demande d'intervention sociale (DIS) ci-jointe dûment complétée et signée par le demandeur
- ✦ Le dernier avis d'impôt sur le revenu de toutes les personnes du foyer
- ✦ Le dernier bulletin de salaire du salarié lorsqu'il est le demandeur,
- ✦ Le relevé d'identité bancaire du demandeur
- ✦ Copie du dépôt de plainte, ou signalement au Procureur de la république, ou ordonnance de protection datant de moins d'un an
- ✦ Tous justificatifs en lien avec la demande : facture de l'établissement hôtelier, caution ou avis d'échéance de paiement du premier loyer ;

L'aide est octroyée une fois par année civile et n'est pas renouvelable.

Cette aide est versée jusqu'à 1 an après le dépôt de plainte.

L'aide du fonds intervient après les aides légales et après le fonds institutionnel de l'organisme assureur.

J'atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans ce dossier sont exacts.

Date :

Signature (obligatoire)

DIS et pièces justificatives à adresser à : actionsociale.ccn@apicil.com

Les données personnelles collectées font l'objet d'un traitement par le Groupe APICIL aux fins de l'étude du dossier de demande d'intervention sociale. La fourniture des informations demandées est nécessaire à la prise en compte de votre demande. Ces informations ne seront transmises qu'aux services compétents du Groupe APICIL ainsi qu'aux tiers dûment habilités lorsque cette communication est strictement nécessaire pour la (ou les) finalité(s) déclarée(s). Les données personnelles collectées ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire à la réalisation des finalités déclarées, à laquelle s'ajoutent les durées de prescription légales applicables. Toute personne concernée peut en demander l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité, demander une limitation du traitement ou s'y opposer, et définir des directives post mortem en écrivant à dpo@apicil.com ou à l'adresse suivante : Groupe APICIL - Délégué à la protection des données (DPO), Service Relation Client - 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon. Si elle estime que ses droits ne sont pas respectés, toute personne concernée peut introduire une réclamation auprès de la CNIL. Plus de détails sur www.apicil.com/protection-des-donnees-personnelles.SP23/FCR0040

APICIL Prévoyance, Institution de prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la sécurité sociale et enregistrée sous le n° SIREN 321 862 500, dont le siège social est situé 51 boulevard Marius Vivier-Merle, 69003 Lyon.